



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Samedi 12 Novembre 2022

Association sportive du Golf de Trémereuc
14 rue de Dinan
22490 - TREMEREUC

Préambule :

Dans une volonté d'assurer une continuité et une stabilité dans le travail engagé, les membres actuels de l'AS pensent qu'il est nécessaire de faire évoluer les conditions de renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration. Pour rappel, les 6 membres bénévoles actuels ont été élus en janvier 2020 et tous les mandants doivent prendre fin à l'occasion de la prochaine assemblée en janvier 2023. Afin de garder la dynamique engagée et les acquis du travail effectué depuis 3 ans, le bureau vous propose de passer à **un renouvellement par tiers des prochains bureaux**. Cette proposition implique une modification des statuts de l'AS.

Nous avons donc proposé aux adhérents de l'Association de voter cette modification lors d'une AG extraordinaire (mesure légale) le Samedi 12 Novembre 2022 entre 14h et 18h, au club-house de notre golf.

Nous avons adressé aux adhérents AS une convocation et une note d'information par mail, le mardi 25 Octobre 2022, soit plus de 15 jours avant l'AGE et procédé à un affichage de la note d'information au club.

Un rappel a été fait par mail, le Jeudi 10 Novembre 2022.

Des pouvoirs ont également été envoyés aux adhérents et mis à leur disposition au club afin de permettre aux absents de se faire représenter.

Le jour du vote :

Lors de cette permanence de vote entre 14h et 18h étaient présents les membres du CA: Michael ROPERT – Michael SIMON – Danielle PICCO – Annette BERCEGEAY – Marie-Jeanne GOUPIL

Questions posées lors de cette AGE : Certains adhérents ont demandé des précisions sur le mode de renouvellement par tiers.

Le bulletin de vote remis le Samedi 12 Novembre était le suivant :

Vote N°1 : Modification des articles 11 et 12 des statuts de l'Association Sportive du golf de Trémereuc, portant sur le renouvellement par tiers des membres du CA et sur le nombre de pouvoirs aux AG par adhérent :

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

Vote N°2 :

Reconduction des 4 membres du bureau 2020-2023

Michael ROPERT, Marie-Jeanne GOUPIL, Danièle PICCO, Annette BERCEGEAY

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

Le dépouillement des bulletins vote à été effectué à 18h.

Les votes ont été les suivants :

	Décompte Votes Assemblée Générale Extra-Ordinaire du Samedi 12 Novembre 2022
---	---

Question 1	Pour	Contre	Abst.	Total
	83	0	0	83
Pourcentages	100,0	0,0	0,0	

Question 2	Pour	Contre	Abst.	Total
	83	0	0	83
Pourcentages	100,0	0,0	0,0	

Quorum	45,1
--------	------

Pour rappel, nos statuts ne prévoient pas de quorum mais la participation d'un maximum d'adhérent à l'AS est toujours souhaitable. Extrait de l'Article 12 : *"Les modifications statutaires et la dissolution volontaire sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère valablement sans quorum à la majorité qualifiée des deux tiers des voix des membres présents ou représentés."*

Le vote « pour » aux deux questions ayant obtenu plus des deux-tiers des votes, la modifications des statuts de l'Association sportive du golf de Trémereuc est actée ainsi que la reconduite des 4membres actuels du CA :
Michael ROPERT – Danielle PICCO – Annette BERCEGEAY – Marie-Jeanne GOUPIL.

La modification des statuts sera transmise en préfecture.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Trémereuc le 12 Novembre 2022

Le Président de séance
Michael Ropert

Le Secrétaire de séance
Michael Simon